



# Les abolitions de l'esclavage

Victor Schœlcher

« *Du droit de visite* », in Revue du Progrès politique, social et littéraire, 1ère série, 3e livraison, 1er avril 1842, extraits.

« Tant que l'on n'abolira pas l'esclavage, la poursuite de la traite est la mesure la plus propre à le combattre, et il est heureux que cette idée soit passée dans l'esprit des gouvernements les plus rétrogrades. Il y a dans la réciprocité du droit de visite un principe de fraternité qu'il faut proclamer bien haut, et mettre du soin à entretenir. Il est au moins utile d'en jeter les bases à travers les rivalités malheureusement encore subsistantes entre les peuples. C'est une chose qui nous paraît belle, à nous, que de voir les nations civilisées s'associer entre elles dans un but philanthropique. La coalition des cinq grandes puissances du Nord contre le commerce des esclaves est un élément rempli d'une heureuse fécondité ; y avoir fait entrer la Russie, qui a encore des millions de serfs, est un symptôme que nos amis n'auraient pas dû négliger. Ils l'ont dit sous toutes les formes, et nous le répétons avec eux, on ne pourra détruire la traite qu'en détruisant l'esclave ; mais où prendre assez de force pour l'accomplissement de ce grand œuvre, si ce n'est dans l'union des gouvernements assez avancés pour le désirer ?

(...) Résumons-nous. La traite se fait, elle ne doit plus se faire. Si on veut la détruire, il faut accorder le droit de visite réciproque, parce qu'il n'existe pas d'autre moyen efficace d'atteindre le but ; si le droit de visite a des inconvénients, il faut les savoir supporter dans l'intérêt de l'humanité. »